

T'OKUP' n°63 / octobre 2006

www.squat.net/ea **gratuit bien-sûr!**

PRESENTATION: Pour une société sans racisme, sans sexisme, sans exploitation des humains et de la nature, le T'Okup' essaie de relater ce qui se passe dans la mouvance anarcho-alternatō-tralala (voir ci-dessus). Faire passer les infos dans et hors de la "scène", mobiliser, rendre compte des luttes menées, parfois susciter le débat interne, en faisant primer la régularité quitte à être (trop) sommaire. Les anciens numéros du T'Okup' sont consultables sur le site www.squat.net/ea, où on peut aussi s'inscrire sur la liste de mail pour être régulièrement informé-e des activités de l'Espace autogéré et d'autres infos. **Contact: c/o Infokiosk, Espace autogéré, av. César-Roux 30, CH-1005 Lausanne**

Occupation

Squat des Sauges: lourdement condamné-e-s pour avoir débouché les toilettes !!

Les occupant-e-s du squat des Sauges à Lausanne ont été condamné-e-s pour violation de domicile et dommages à la propriété pour avoir débouché les toilettes. Trois habitant-e-s écoppent de 45 jours d'emprisonnement ferme et deux personnes de passage devront payer 500 francs d'amende. Toutes les inculpé-e-s ont fait opposition. Cette condamnation d'une sévérité inouïe en Suisse, illustre bien la tendance de plus en plus répressive, de la société. Les SI (Services Industriels) sont eux aussi mis en cause.

Le 2 mars 2006, nous avons occupé une maison au chemin des Sauges 9 à Lausanne (cf T'ok'up n° 59). La maison était vide depuis deux ans et vouée à la démolition. Nous avons aménagé le bâtiment pour y habiter de manière communautaire et alternative et ce jusqu'au début des travaux de démolition-construction. Dès le premier jour et à de nombreuses reprises, nous avons tenté d'entamer des négociations avec les propriétaires en vue d'un contrat de confiance. Mais ils ont déposé une plainte pénale pour violation de domicile et dommages à la propriété.

Début mai, une descente de vingt à trente policiers (police municipale, judiciaire) identifie cinq personnes sur place, trois habitantEs et deux personnes de passage (cf T'ok'up n° 61). S'ensuit une requête de mesures d'urgence adressée par les propriétaires au Tribunal d'Arrondissement demandant l'évacuation dans les 48 heures. Le Juge refuse ces mesures suite à une

audience le 1^{er} juin, statuant que la maison ne présente pas de danger immédiat pour les occupant-e-s et que l'occupation en cours n'altère aucunement les projets de vente de la parcelle. Comme prévu, le

30 juin l'agence immobilière du Léman SA devient propriétaire. Pourtant, invoquant notre présence, cette dernière aurait refusé de payer la totalité du prix de vente, fixé préalablement dans une promesse de vente.

Et ces fourbes nous accusent d'être des genges sans parole!

Les ancien-ne-s proprios (conseillé-e-s par Maître Osojnak) ont donc déposé plaintes pénale et civile contre les SI (Services Industriels) pour violation de domicile et dommages et intérêts, leur réclamant la perte sur le prix de vente. Cette avocate, mandatée entretemps par la Léman SA, aurait-elle omis de signaler à ces ancien-ne-s client-e-s que c'est à la Lemman S.A qu'ils et elles doivent réclamer leurs «manque à gagner» et non pas aux S.I.? Quoiqu'il en soit, les SI

(...suite en page 2)



G8 Evian 2003

Dernier recours rejeté dans l'affaire du Pont de l'Aubonne contre la police

Le Tribunal cantonal entérine l'impunité de la police en Suisse.

Sept mois après l'acquiescement par la justice des policiers qui avaient failli tuer deux militants anti-G8, en 2003, le Tribunal cantonal de Vaud a rejeté aujourd'hui le recours déposé par Martin Shaw (Grande-Bretagne) et Gesine Wenzel (Allemagne).

Aujourd'hui, le verdict pour le moins choquant qui avait innocenté Claude Poget (Vaud) et Michael Deiss (Schaffhouse) le 17 février dernier a été entériné par le Tribunal cantonal de Vaud.

La vie de Gesine Wenzel avait été sauvée in extremis grâce à la présence d'esprit des manifestant-e-s chargés d'assurer sa sécurité, qui avaient retenu le bout de la corde d'alpinisme que le gendarme Deiss venait de sectionner. La jeune femme a déclaré: «J'espère seule-»

(...suite en dernière page)

Communiqué de presse

Action contre les caméras du collège du Gd-Pont à Lutry

Dans la nuit du 18 au 19 septembre, nous avons placé sur les objectifs de quelques caméras de video-surveillance du collège du Grand-Pont à Lutry des autocollants évoquant l'œil impersonnel et intrusif de ces engins.

Par cet acte, nous dénonçons l'emprise croissante du contrôle social sur les individus, dès l'enfance. Ce système apparente la cour d'école à une cour de prison, habituant dès le plus jeune âge chacun-e à être observé-e en permanence et faisant de chaque personne un-e criminel-le potentiel-le.

Nous dénonçons la manière unilatérale et autoritaire dont ce système a été mis en place, sans concertation ni débat avec celles et ceux qui y sont directement soumis-es, les élèves et les enseignant-e-s. Aucune instance ou autorité, qu'elle soit policière, travailleur-se-s sociaux-ales

(...suite page 3)

Plus de flics à la gare?!

L'édition du journal 24 heures du 1er septembre 06 fait part d'un projet apparemment déjà bien avancé de fermer le poste de police de quartier situé à l'av. de la Gare 45 (ce qui, en soit, ne nous dérange pas) pour le remplacer par un poste de soutien (à quoi ?) dans les anciens locaux de City Disc et Orange au bas du Petit Chêne à l'image de celui déjà institué au Flon.

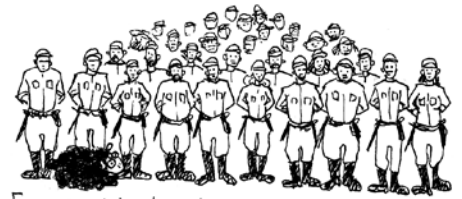
Les effectifs passeraient de quatre policiers à environ une quinzaine, nous apprend l'article en question, ce qui signifie une multiplication par quatre des effectifs !!! A la gare circule pourtant déjà la gendarmerie secondée par la police ferroviaire (PolFer).

Les raisons en seraient l'arrivée du M2, le développement devant apparemment se conjuguer, selon la municipalité de «gauche», par à un accroissement de

la surveillance de la population. D'après la porte-parole de la police, c'est à l'origine le Cdt de police Hagenlocher qui en aurait «émis le souhait».

Comme sous l'aire de B. Métraux (POP), puis sous celle de Cohen-Dumani (PRD), les souhaits sécuritaires du Cdt Hagenlocher semblent continuer à être des ordres pour la municipalité. Comme B. Métraux en son temps, le municipal M. Vuilleumier (POP) semble

GRAND ÉLAN DE SOLIDARITÉ
POUR SÉCURISER LA GARE.



[Un dealer s'est introduit dans le groupe de policiers. trait-le!]

lui aussi vouloir nous vendre la police de proximité pour autre chose qu'un flicage accru de la société. Le Groupe anti-répression (GAR) a écrit à ce dernier et à son parti pour savoir ce qu'il en était.

Police partout, justice nulle part !
Groupe anti-répression (GAR)

squat des sauges : lourdement condamné-e-s ... (suite de la page 1)

n'avaient pas coupé l'eau et l'électricité, ni avant ni pendant notre occupation, malgré les demandes répétées des proprios qui préféraient que la maison soit insalubre et inhospitalière. En effet, ce sont des denrées vitales que tout-e habitant-e de la ville est en droit d'obtenir. Les SI, service public ayant le monopole de la distribution d'énergie, ne devraient pas pouvoir refuser de fournir leurs prestations, faute de quoi la porte serait grande ouverte aux abus. Malgré leur service juridique (sûrement) compétent, ils sont en mauvaise posture et envisagent dorénavant de couper systématiquement les fluides des bâtiments inoccupés. Espérons que ces plaintes ne modifieront pas la politique des SI en la matière...

Pendant la grisaille d'août, Laurent Maye (le juge d'instruction qui maille en mal de pouvoir), condamne les habitant-e-s à 45 jours de prison ferme et nos ami-e-s de passage à 500 fr. d'amende... La moutarde lui monte vraiment au nez, puisqu'il nous condamne pour avoir débouché l'écoulement des chiottes («dommages à la propriété») et pour «violation de domicile», alors que la maison était vide depuis deux ans. Faut arrêter la moutarde Laurent, tu perds la tête!

D'un élan collectif, nous avons immédiatement fait opposition, rendant ainsi cette décision caduque. L'affaire a été transmise au Tribunal de Police, dont on attend encore les dates...

Nous refusons d'être condamné-e-s pour avoir réparé les sabotages des proprios! La propriété privée ne devrait pas justifier tout les abus et nous réclamons le droit d'usage pour les espaces inutilisés.

Les proprios se succèdent, mais l'affaire est toujours entre les mains d' Osojnak, qui représente maintenant les requins de la Léman SA. Dernières

nouvelles en date, ils ont déposé une plainte civile, réclamant notre expulsion et 30 000 fr. de dédommagements. Ils prétextent qu'à cause de nous, ils n'auraient pas encore obtenu leur permis de construire et que nous serions donc responsables du retard des travaux. Ils justifient aussi cette somme par leurs frais d'avocat. C'est cher payé pour une avocate qui a déjà fait preuve de sa stupidité dans l'affaire du squat de la Crypte.

Dans ce climat de durcissement réel, un débat public élargi sur la problématique des squats et de la répression s'impose. Force est de constater que depuis quelques années, les condamnations pénales pour les affaires de squat deviennent de plus en plus sévères. Quel est le sens d'une telle répression juridique lorsque des personnes occupent, aménagent et entretiennent des propriétés inutilisées et laissées à l'abandon? Bien qu'encore illégale en suisse, l'occupation d'une maison vide est moralement légitime. Le crime n'est-il pas justement de laisser des maisons inoccupées? Pourtant, défiant tout bon sens, la propriété privée reste un droit sacro-saint (comme un bouchon de ciment dans les canalisations des toilettes!). Au nom duquel on autorise à saboter une maison et à la laisser abandonnée pendant des années (voir aussi la RiPoste à Lausanne). En tant que propriétaire d'un bien fondamental (comme une maison), ne devrait-on pas avoir la responsabilité de le mettre à disposition si l'on n'en fait pas usage soi-même? Au contraire, la justice, par ces décisions de plus en plus ahurissantes, encourage les propriétaires à la spéculation en empêchant toute possibilité d'utilisation de leurs maisons vides. On dérive en plein capitalisme néolibéral! Comment, face à cette répression, pouvons nous mettre en oeuvre

nos alternatives?

Le constat est global, ce durcissement ne touche pas que les mouvements squats. Depuis une vingtaine d'années, nous assistons à un renforcement grandissant de la répression comme seule réponse aux problèmes sociaux. La parano sécuritaire ambiante s'attaque à tout ce qui sort du schéma capitaliste («travaille, consomme, tais-toi»). Ainsi des personnes en situation précaire ou irrégulière (comme les contestataires, chômeurs-euses, étrangers-ères, requérant-e-s d'asile, sans-papiers...) sont accusées d'abus, d'être des profiteurs-euses et sont par conséquent de plus en plus criminalisé-e-s, contrôlé-e-s et réprimé-e-s. Cette logique répressive renforce la précarité en chargeant les casiers judiciaires et en jetant en prison, en refusant les régularisations et en prononçant des interdictions de travail...

Ainsi, cette machine d'exclusion sociale refuse ses droits fondamentaux à toute une frange de la population.

Un juge n'hésite plus aujourd'hui à vouloir emprisonner des squatters-euses alors que les prisons sont déjà surpeuplées...

PS: Félicitations Miss Osojnak pour cette stratégie digne d'un thriller, qui va sûrement vous faire gagner une jolie somme...

Vous ferez nous l'honneur de votre présence à l'Espace Autogéré lors de notre soirée de soutien du 28 octobre 2006?!

Sinon, d'ici là, venez jouer votre casier judiciaire et vos économies, en partageant nos peines, aux jeux du dimanche après-midi!!!

Squat mixte & Antikapitaliste des Sauges,
à La Blécherette-Lôzanne.

Procès contre un policier pour lésions corporelles simples

Vous n'êtes pas sans savoir que jeudi 6 juillet 2006 s'est tenu un procès contre un policier accusé de lésions corporelles simples sur un manifestant lors d'une manifestation tenue à Lausanne contre le G8 le dimanche 1er juin 2003.

A l'issue du procès nous nous demandions dans quelle mesure la justice était à même de juger l'action de la police en toute indépendance. A la lecture du jugement qui blanchit le policier accusé, nous devons constater une fois de plus que le respect des droits fondamentaux est bafoué (droit de mani-



festier et droit à la protection de l'intégrité physique). Il ressort de ce procès qu'il est possible d'invoquer le droit pour justifier les violences policières mais non pour protéger des violences policières.

Il a été reconnu que les blessures sont dues à l'intervention musclée du policier alors que le manifestant n'opposait aucune résistance. Le juge n'exclut pas que des coups ont été portés lors de cette arrestation. Ils ont toutefois été jugés proportionnés...

Par ailleurs les arguments justifiant

l'acquittement reposaient grandement sur les déclarations sélectives d'Alain Bergonzoli, commandant de la gendarmerie, qui ne se trouvait pas sur les lieux au moment des faits. Il s'était en

outre déclaré indigné lors de son témoignage durant le procès que l'on puisse tenter un procès à un policier dans un Etat démocratique. Soulignons encore que seuls les témoignages favorables à l'accusé ont été retenus par le juge.

Cela prouve que la justice couvre une fois de plus les agissements de la police lui garantissant le droit de cogner en toute impunité.

Une déclaration de recours va être déposée auprès du tribunal dans les jours qui suivent. Les luttes continuent !

*Groupe anti-répression Lausanne (GAR)
Lausanne, le 10 juillet 2006*

les caméras du collège du Gd-Pont (suite de la page 1)

ou vigiles, ne peut se prévaloir du droit de sanctionner quiconque sur la base d'images. C'est la porte ouverte aux pires dérives totalitaires.

Nous dénonçons la banalisation de ce dispositif sécuritaire, sous prétexte de prévention de la délinquance. Il ne lutte que contre les conséquences visibles, niant les causes profondes, repoussant et aggravant ainsi leur manifestation dans l'espace et dans le temps.

Nous dénonçons la perversion de l'outil technique comme instrument de contrôle social, d'aliénation, de répression et de déshumanisation. Nous considérons qu'aucune solution technique ne peut résoudre des problématiques sociales.

Nous demandons l'abolition de toutes les caméras de surveillance dans les lieux ouverts au public, tout particulièrement les écoles, et sur les lieux de travail.

Nous appelons toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans cette démarche à agir contre la présence de systèmes de video-surveillance, par tous les moyens qu'ils et elles estiment nécessaires.

Face à la banalisation et à l'ampleur des mesures répressives indirectes, nous estimons légitime d'utiliser des méthodes d'action directe pour s'opposer aux pulsions sécuritaires qui bourgeonnent dans notre société.

Petite Sœur

Ouverture des magasins



Désormais les magasins ouvrent le samedi jusqu'à 18 heures, ainsi en a décidé la municipalité. La mesure a de plus été introduite en juillet, en plein été. C'est certainement le côté social de la municipalité qui cherche ainsi à éviter que les vendeuses ne prennent de coups de soleil ce jour-là.

Rouge Sang à la Riponne

Ce mercredi, des inconnu-e-s ont maculé les escaliers du Palais de Rumine de peinture rouge. A l'heure du nettoyage: sinistre. Les inscriptions «2X oui - Honte» s'étaient, sanglantes, sur les pavés, foulés par les député-e-s du Grand Conseil.

Débat mordant, partant vite en eau de boudin, sur le site 24 heures: «Réaction compréhensible ou Puérile?». Les 32 % ne s'arrêteront pas là!

Actions

WEF 07



Le prochain sommet du World Economic Forum (WEF) se tiendra à Davos du mercredi 24 au dimanche 28 janvier 2007. Il est donc grand temps de s'organiser: les actions et manifs ayant été rendues de plus en plus difficiles ces dernières années en raison de la répression. La Coordination anti-WTO de Berne ainsi que Dadavos proposent de se manifester à nouveau de manière plus marquée dans la station grisonne. Sous le mot d'ordre «Nombreux sont les chemins qui mènent à Davos» une «no demo» - telle que menée à Berne avec un certain succès lors de l'édition du WEF 05 - est prévue le samedi 27. Discutons-en donc. Cela n'exclut bien entendu pas d'autres actions de protestation contre ce rendez-vous de décideurs mondiaux et d'assassins qui aimeraient bien soumettre le monde à leur projet totalitaire capitaliste.

Wipe out WEF !

pont de l'Aubonne (suite de la page 1)

ment que cette décision permet à tout le monde de constater la corruption du système. Tous ces grands mots sur l'impartialité de la justice et l'égalité devant la loi relèvent de la pure hypocrisie. Nous avons été reconnu-e-s coupables d'avoir mis en danger la vie des automobilistes, alors que les policiers qui ont failli nous tuer ont été blanchis de leurs actes de violence par les tribunaux. Maintenant, le Tribunal cantonal vient de confirmer sans équivoque qu'il est impossible de faire condamner les abus de pouvoir de la police suisse, même quand ils sont enregistrés en vidéo. Notre affaire n'est que la partie émergente de l'iceberg. Voilà ce qui passe pour de la "justice" en Suisse. »

Martin Shaw ne se remettra jamais complètement de la chute de 23 mètres dont il s'était sorti de justesse, avec un pied broyé et des fractures lombaires. En principe, il incombe au gouvernement vaudois d'indemniser

les victimes, puisqu'il est responsable des actes de sa police. Cette couverture judiciaire pourrait lui fournir une échappatoire pour refuser de payer. Jusqu'à présent, le gouvernement vaudois ne s'est même pas excusé et n'a montré aucune intention de revoir ses stratégies policières, bien qu'au procès les débats aient révélés au grand jour l'incroyable manque d'information, de communication et de coordination qui règne au sein de la police.

Martin Shaw constate amèrement: « Je resterai infirme toute ma vie. J'ai dû abandonner mon métier d'électricien. Alors que les propriétaires des magasins dont les vitrines avaient été cassées ont tous été indemnisés, les manifestant-e-s qui ont eu les os brisés par la police ne recevront jamais un centime. Voilà le vrai visage de leur "démocratie" ».

Cet appel était la dernière possibilité légale d'obliger la police à répondre de ses actes. Il n'y a aucun moyen

d'en appeler à une instance supérieure, puisqu'une loi interdit aux citoyen-ne-s de recourir contre la police au niveau confédéral. Déclaré: « Il est évident que les deux fonctionnaires de police ont violé la loi. Le fait que le Tribunal cantonal leur accorde l'impunité pour des motifs très contestables éveille des interrogations sur la protection des droits civils en Suisse, de même que l'attitude du procureur général qui avait refusé de maintenir l'accusation. »

Les militant-e-s soulignent encore: « C'est exactement la raison pour laquelle nous tenons à l'action directe et à l'autogestion. Le système actuel n'est qu'un simulacre de démocratie. Le G8 est un exemple criant de cette hypocrisie. Ce dernier jugement ne fait que renforcer nos convictions. Notre combat continue. ».

Aubonne Support Group <http://www.aubonnebridge.net>

Procès

Jugement rendu pour l'histoire de Frambois.

Voilà, ils ont délibéré. Attendu que les prévenu-e-s se sont rendu-e-s le 26 mai 2005 à la maison d'arrêt pour protester contre l'arrestation d'un requérant d'asile, et, s'étant associé-e-s, s'ils-elles n'ont pas agi directement, au comportement des autres manifestants, qu'ils-elles on fait du bruit, soit par la voix, soit en frappant sur des casseroles à cet endroit, qu'ils-elles ont été condamné-e-s à des amendes de près de 900.-, qu'ils-elles ont contestés les faits reprochés, qu'ils-elles sont passé-e-s en jugement le 1er juin 2006, Il faut pas déconner, ils-elles sont

coupables d'avoir effectivement bruyé en groupe. Il n'est par contre pas établi qu'ils-elles aient refusé de se soumettre aux ordres embrouillés de la police, ni qu'il-le-s aient vraiment entravé la circulation.

En plus ils-elles sont chouchous, leurs antécédents sont bons, et les motifs humanitaires doivent être considérés car on n'est pas des chiens. Alors l'amende est réduite à 50.- par tronche. Certain-e-s tronches vont faire appel, malgré tout, merde d'être coupable, d'autres sont fatigué-e-s.

agenda

www.squat.net/ea

Espace Autogéré, César-roux 30, Lausanne.

Les Tilleuls, Rte de Lausanne 52, TL n°7, arrêt Renens-Village.

Ciné Oblo, Av. de France 9, dernier sous-sol, Lausanne. www.oblo.ch

CIRA, Avenue de Beaumont 24, 1012 Lausanne. www.anarca-bolo.ch/cira

OCTOBRE

Après la guerre du Liban...

Mercredi 11 octobre à l'espace, discussion avec des libanais-es engagé-e-s de retour du Liban.

Quel(s) visage(s) de la société libanaise après la guerre ?

Comment cette crise s'inscrit-elle dans le contexte régional ?

Qu'y a-t-il derrière la guerre des Etats Unis contre le terrorisme ?

Quelle attitude envers les mouvements religieux ?

Qu'entend-on par résistance ?

L'oeil des

zapatistes

Dimanche 1er octobre 21h00, cinéma Oblo.

Suite au succès de la soirée «L'oeil des zapatistes» à l'espace autogéré et au débat qui avait

suivi, le cinéma Oblo a décidé d'organiser une nouvelle soirée projection-débat. Sélection de films abordant avant tout la condition des femmes. Un débat suivra avec Amaranta de Promedios Chiapas.

«Vacances royales» de Gabriel Auer, France, 1981. Lundi 2 octobre à 20h00, cinéma Oblo.

En 1976, craignant pour la sécurité du roi Juan Carlos lors de sa première visite dans l'Hexagone, l'Etat français assigne préventivement à résidence une douzaine d'anarchistes espagnols sur une île au large de la Bretagne. Déportés pendant cinq jours à Belle-Ile-en-Mer (autant de Basques sont envoyés à l'île de Ré), ils sont logés dans un hôtel où on leur sert du champagne sous

la surveillance d'un bataillon de CRS. Gabriel Auer, réalisateur canadien, a voulu dépasser l'événement tragico-comique (selon les points de vue) et le prolonger d'une réflexion plus large sur la notion de lutte armée et de terrorisme en Europe occidentale.

Ven.6: 21h, Concert à l'espace VIALKA (Turbofolkgyppunk, CAN/F).

Sam.7: MANIF à l'occasion de la 3e journée européenne d'action sur les migrations. Lausanne

Sam.7: 22h, Concert aux Tilleuls, VIX-CENOVIS (Oi! -lausanne); THE DEAFS (punk-rock genève) suivi d'un dance floor hip-hop, minimale, hardtek.

Sam.14: 22h, Concerts à l'espace - REDBONG (Electro hip-hop, Lyon), CASA DEL PHONKY (Hip-hop, North side).

Sam. 28: à l'espace, Soirée de soutien au squat des Sauges; ENTREE DE SECOURS (ska, VD)

NOVEMBRE

Sam.18: 22h, Concert - NO REST (Punk hardcore, Brésil), CARTOUCHE (Punk rock, Paris). Espace Autogéré, César-roux 30.

Sam.25: 22h, Concert à l'espace - NEPTUNE (R'n'R industriel, US/Boston).

Activités fixes:

Salon de thé à la Laiterie, les lundis de 16h à 19h, Marterey 23

Ciné bouffe aux Tilleuls, les mercredis à 20h00.

Jeux aux Sauges, tous les mardis, 19h: Repas canadien; 20h30: jeux de plateaux, cartes, carambole, etc., rue des Sauges 9.

Le Potage de Plombs, restaurant végétarien, chaque jeudi à 20h. Espace Autogéré.